

CONTRÔLE PAR ÉMISSION ACOUSTIQUE - NIVEAU 2 - MODULE B



Développer les compétences de ses opérateurs ou techniciens dans le domaine de l'essai non destructif par émission acoustique.

Ref : AT2B

DISPONIBLE EN INTRA

Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Organiser le déroulement d'un essai
- Établir l'implantation des capteurs sur une structure
- Localiser des sources d'émission acoustique sur une structure

Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique alternant théorie et pratique au travers d'études de cas ou de travaux dirigés.

Compétences visées

Mettre en œuvre un contrôle par émission acoustique sur une structure dans des conditions industrielles.

Moyens d'évaluation

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Profil du formateur

Formateur expert technique dans le domaine de l'émission acoustique intervenant dans des missions de conseil et d'assistances techniques en entreprise.

Personnel concerné

Opérateurs ou techniciens des services contrôle, inspection, maintenance ou production désirant acquérir les connaissances pratiques et théoriques nécessaires à l'examen de certification émission acoustique niveau 2.

Prérequis

Niveau scolaire minimum Bac Technique, idéalement Bac+2

PRÉCONISATIONS

Avant

AT2A - Emission acoustique -
Niveau 2 - module A - CIFM

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation
+33 (0)970 820 591
formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Abdelkrim Saidoun

En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap
pour étudier la faisabilité de cette
formation à
referent.handicap@cetim.fr

Programme de la formation

- Détermination des opérations à réaliser pour préparer le contrôle.
 - Mesures et essais préliminaires.
 - Détermination des paramètres d'acquisition.
 - Choix de deux configurations pour la localisation.
 - Mise en place des capteurs.
 - Définition des mailles de localisation.
 - Essais de localisation.
 - Évaluation de la précision des deux configurations.
 - Bilan des deux configurations.
 - Réalisation de l'essai.
 - Analyse des résultats selon les critères du guide AFIAP/GEA.
- Travaux Pratiques : Préparation d'un contrôle par émission acoustique sur une structure.
Programme conforme aux recommandations de la Cofrend.
Un test d'entraînement sur questionnaire QCM est proposé chaque matin aux stagiaires.
Les stagiaires devront se munir d'une blouse et de chaussures de sécurité.
- Nota : Le passage de l'examen de certification dans le centre d'examen Cofrend n'est pas inclus dans la formation et requiert une attestation d'acuité visuelle (se renseigner auprès du centre)
Le Cetim héberge le centre d'examen agréé du comité sectoriel CIFM de la Cofrend à Senlis (cifm08senlis@cetim.fr).



Cette formation



Même thématique